

Formulaire de requête

**Demande d'agrément en tant qu'organisateur de cours
 Perfectionnement des moniteurs de conduite**

Généralités	
Entreprise	
Rue / Case postale	
NPA, localité	
Téléphone	
E-mail	
Internet	
Direction d'entreprise	
Personne de contact	
Téléphone / E-mail de la personne de contact	
Agrément	
Nous sommes déjà agréés par l'asa dans le domaine: <i>Si vous êtes déjà certifiés dans l'un des domaines suivants (depuis moins de 3 ans) seule l'annexe 6 doit être adressée</i>	<input type="checkbox"/> animateur <input type="checkbox"/> SDR/ADR <input type="checkbox"/> CFC <input type="checkbox"/> OACP
Forme juridique (annexe 1)	
Responsable de formation (annexe 2)	
Responsable de formation	Nom: <i>Certificat FSEA ou reconnaissance et validation des acquis <u>doivent être annexés</u></i>
Infrastructure (annexes 3-5)	
Lieu et accès (annexe 3)	
Salles pour l'enseignement (annexe 4)	Nombre: pour un total de personnes
Autres salles (annexe 5)	Nombre:

Programme de formation continue (annexe 6)

- Toutes les matières enseignées selon les bases de la formation continue des moniteurs de conduite : [LCR](#), [Ordonnance sur les moniteurs de conduite](#), [Directives Formation continue obligatoire](#) & [Répertoire des thèmes dès décembre](#)
- Thème des matières spécialisées
- Les cours ont lieu exclusivement dans nos propres locaux
- Certains cours** sont donnés chez des tiers. Le/la responsable de formation est responsable du respect des critères fixés: _____
- Tous les cours** sont donnés chez des tiers. Le/la responsable de formation est responsable du respect des critères fixés: _____

Système d'assurance qualité (annexe 7)

- Certification selon ISO 9001, eduQua
 Certificat: _____
 Valable jusqu'au: _____
- Propre système AQ

- A remplir par l'asa: auto-évaluation pour les organisateurs de cours avec propre AQ (Attention aux informations, explications sur les annexes, annexe7)

SARI Système d'administration, d'enregistrement et d'information (annexe 8)

- Obligation de gérer les enseignants et les cours dans SARI
- Interface supplémentaire nécessaire avec le propre système de gestion des cours

Le soussigné certifie l'authenticité des indications susmentionnées

Lieu, date, signature:

Explications concernant les annexes

- 1 Document confirmant la **forme juridique** tels que les statuts, l'extrait du registre du commerce, le justificatif d'une couverture d'assurance, l'organigramme, les indications concernant l'activité exercée jusqu'ici dans le domaine de la formation continue.
- 2 **Responsable de formation**: il est impératif d'indiquer les coordonnées d'au moins une personne en tant que responsable de formation (personne de contact dans le domaine de la formation continue). Liste avec les indications suivantes: nom, prénom, données personnelles, formation initiale et continue ainsi qu'expérience pratique et copies de certificats. Les responsables de formation **doivent** présenter soit un certificat FSEA 1 soit une formation équivalente.

Le requérant doit apporter la preuve qu'il s'agit d'une formation équivalente. De plus amples informations à ce sujet peuvent être consultées sur la page internet de la Fédération suisse pour la formation continue (FSEA) www.alice.ch

Les demandes d'autorisation des enseignants sont effectuées directement au moyen de SARI par les centres de formation en tant qu'employeur ou mandant.

- 3 **Emplacement et accès**: plan (ou lien du site Internet), garantie de disponibilité par téléphone.
- 4 Indications relatives à l'infrastructure/ **Salles de cours** y compris photos.
- 5 **Locaux communs**: mention des toilettes (h/f), espaces de détente (non-fumeur), possibilité de ravitaillement.
- 6 **Programme de formation continue**: il doit décrire et justifier les points forts du centre de formation continue dans son enseignement des diverses matières et indiquer son public cible. Si un centre de formation se spécialise dans certaines matières ou vise un public cible précis, le programme de formation continue doit comprendre une liste des thèmes traités.

7 Système d'assurance qualité:

Les organismes de cours doivent apporter la preuve que leur entreprise est dotée d'un système d'assurance qualité régulièrement recertifié ou contrôlé. La certification/recertification s'effectue en général selon les systèmes AQ courants (ISO9001, eduQua).

Certification ISO 9001, eduQua

Dans le secteur de la formation continue, les labels de certification reconnus sont ISO 9001, eduQua.

Propre système d'assurance qualité

Tous les autres systèmes d'assurance qualité ou certifications par un autre label qu'ISO 9001 ou eduQua sont considérés comme propre AQ. L'examen d'un système d'assurance qualité propre doit être effectué par l'asa et est payant. Pour la certification d'un propre système AQ, nous avons besoin en outre d'une auto-évaluation. Les documents vous seront adressés après réception de votre demande.

Vous trouverez davantage d'informations sur notre page internet perfectionnement-des-moniteurs.ch , grâce au lien Organisateurs de cours - perfectionnement-des-moniteurs.ch (paragraphe sur les systèmes d'assurance qualité).

8 SARI Système d'administration, d'enregistrement et d'information:

L'administration des enseignants, types de cours, participants et l'enregistrement des cours avec date, lieu, enseignants et participants aux cours doivent être effectués dans SARI. La délivrance d'attestations de cours doit être générée via Internet dans le système SARI.

SARI n'est pas un programme pour la planification des ressources ou la comptabilité des centres de formation. Toutefois, des solutions pour **interfaces** avec le propre système de gestion des cours sont proposées afin qu'une double saisie des données ne soit pas nécessaire.

Des renseignements sur les interfaces peuvent être obtenus sur demande auprès de l'asa.